

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250929-202502100000000-DE



DELIBERATION N°2025-021

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 15 septembre 2025 s'est réuni le **lundi 29 septembre 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COURCHANT Albert, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMIERE Claude, M. OBLIN Jean, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme SURET Nelly,

POUVOIR

M. COLLET-MORIN Bertrand donne pouvoir à Mme LE BUGLE Sylvie

Mme LANDELLE Christine donne pouvoir à M. ISABELLE Gilles

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. PORET Fernand

M. LEMOUSSU Daniel donne pouvoir à M. LEMIERE Claude

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, Mme DOS SANTOS Catherine, M. KIES Laurent, Mme LEROY Fabienne, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, Mme VOISIN Marine

M. POTTIER David a été désigné comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250929-202502100000000-DE



DELIBERATION N°2025-021

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des emplois de la collectivité,

Vu l'organigramme des services,

Contexte

Les services nécessitent un renfort en maintenance afin de prendre en charge les différents mouvements de bacs sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la création de cet emploi permettra d'assurer le fonctionnement optimal des services techniques,

Considérant que le recrutement pourra se faire selon les conditions prévues par le code général de la fonction publique (fonctionnaire ou contractuel),

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 :

D'adopter la proposition du Président et de créer un emploi de gestionnaire technique à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, grade Adjoint Technique.

Article 2 :

Précise qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant des articles L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique, avec les durées et conditions correspondantes.

Article 3 :

De fixer le traitement maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade concerné.

Article 4 :

De modifier le tableau des emplois comme suit :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Postes pourvus	Postes vacants	Postes création	Durée hebdo
Gestionnaire technique	Adjoint technique	C	0	0	1	TC

Article 5 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



David POTTIER
Secrétaire de séance